

**Séance extraordinaire du
16 mai 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à 21 heures au lieu habituel à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

AVIS DE CONVOCATION

Tous renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2011-05-56

URGENCE - PONCEAU RUISSEAU BANVILLE - RESPONSABILITÉ

Attendu qu'en 2008, le ministère des Transports du Québec a repris la responsabilité des ponts parce que les municipalités n'étaient pas en mesure d'en assumer la responsabilité;

Attendu que certains ponceaux de gros diamètre et ayant un débit supérieur à 10 m³/s ont été repris par le ministère au même titre que les ponts;

Attendu que le ponceau du ruisseau Banville (2,4 m) a un débit supérieur à 10 m³/s mais le ministère ne veut le reprendre qu'une fois celui-ci reconstruit;

Attendu que le ponceau est situé sur la rue Principale ou passe entre 7 et 8 000 véhicules par jour;

Attendu que ce ponceau doit être refait le plus rapidement possible, celui-ci connaît un affaissement depuis l'année dernière;

Attendu que nous devons envisager la fermeture complète ou une limitation du trafic lourd dans ce secteur si la situation s'aggrave ce qui risque de causer beaucoup d'inconvénients aux utilisateurs de cette route;

Attendu que l'évaluation du coût des travaux est de 468 000 \$ et que nous n'avons pas les moyens financiers pour réaliser ceux-ci, cette dépense représente environ 20 % de notre budget annuel;

Attendu que le ponceau devrait normalement être sous la responsabilité du ministère et non de la municipalité étant donné sa grosseur et du débit d'eau passant dans ce dernier;

Attendu qu'on nous demande de réaliser les travaux et une fois ceux-ci réalisés, le ministère reprendra la responsabilité du ponceau;

Attendu qu'il est impensable pour nous de faire une dépense de 468 000 \$ pour un bien qui normalement n'est pas sensé être sous notre responsabilité;

En conséquence, il est proposé par Claire Lepage, appuyé de Éric Poirier de demander au ministère des Transports du Québec de reprendre la responsabilité du ponceau du ruisseau Banville et ce, le plus rapidement possible avant qu'un événement malheureux ne survienne à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier